



Demande de Remboursement d'un achat

Par **Vautrin Francoise**, le **19/04/2017** à **08:03**

Bonjour,

Ma maman de 86 ans vient d'acheter une rallonge électrique de 25 m en ayant demandé conseil à un spécialiste du magasin et montré aussi la photo de la prise qui devait accueillir la prise.

Ce magasin affiche une pancarte disant qu'aucun remboursement ne sera effectué et qu'un avoir sera donné valable 3 ou 6 mois (me souviens pas). Est ce légal ?

Ma mère ne peut se rendre au magasin de bricolage qui est à 6 km de chez elle, vu son âge. C'est moi lorsque je viens (j'habite à 400 km) qui l'emmène faire son ravitaillement et quelques courses.

Merci pour votre aide.
Bonne semaine.
France

Par **janus2fr**, le **19/04/2017** à **09:09**

Bonjour,

Pour un achat en magasin, il n'existe aucun droit de rétractation, légalement tout achat est ferme et définitif. Les magasins qui acceptent les retours le font à titre de geste commercial et peuvent donc y mettre les conditions qu'ils veulent, comme ici, avec un avoir à la place d'un remboursement.

Par **Vautrin Francoise**, le **19/04/2017** à **17:51**

Merci beaucoup pour cette précision. Ce site est très utile et encore merci de nous aider par vos conseils et explications. Bonne fin de semaine. Cordialement. France